
Introduction

Raison d'être

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba a élaboré le document intitulé *La sexualité : une ressource pour Éducation physique et Éducation à la santé de la maternelle à la huitième année* afin d'appuyer les éducateurs et les parents* qui doivent mettre en œuvre les résultats d'apprentissage en matière de sexualité prévus pour les élèves de la maternelle et de la deuxième, cinquième et septième année au Manitoba. Les résultats d'apprentissage sont ciblés précisément en fonction de ces niveaux; toutefois, les écoles et les divisions scolaires peuvent décider de les appliquer aux programmes d'autres années scolaires.

La présente ressource pédagogique se fonde sur les documents ministériels suivants :

- *Éducation physique et Éducation à la santé, M à S4 – Programme d'études : Cadre manitobain des résultats d'apprentissage pour un mode de vie actif* (appelé ci-après « le Cadre »);
- *Éducation physique et Éducation à la santé, (documents individuels pour M à 8) – Programme d'études : Document de mise en œuvre;*
- *Éducation physique et Éducation à la santé, S1 et S2 – Programme d'études : Document de mise en œuvre.*

D'autres ressources, notamment des publications, des sites Web et des organismes, ont été utilisées pour la préparation des plans de leçon du présent document et pour la collecte d'informations générales à l'intention des parents et des éducateurs en matière de santé.

Le présent document fournit aux enseignants et aux parents des suggestions pour l'enseignement et l'évaluation ainsi que des ressources qui visent à aider les élèves à développer les connaissances, les compétences et les attitudes qui leur seront nécessaires à divers stades de la vie pour prendre des décisions éclairées en matière de sexualité et de santé reproductive. Les élèves pourront mieux comprendre les changements physiques, sociaux et émotionnels qui surviennent à différents âges et stades de la vie, et saisir l'importance de décisions judicieuses et favorables à la santé en vue d'un comportement sexuel responsable. Le premier objectif visé concerne les habiletés nécessaires à la prise de décisions propices à une meilleure santé, y compris la prise de décisions responsables, le règlement de conflits ainsi que les compétences et stratégies d'évitement ou de refus. Les écoles et divisions scolaires devraient aider et soutenir les parents afin de rectifier les messages sur la sexualité qui sont véhiculés dans les médias et d'autres sources d'information et qui sont sources de confusion pour les enfants et les jeunes élèves.

Les activités d'apprentissage suggérées dans le présent document reposent sur le principe de l'abstinence, encourageant l'abstinence en tant que choix le plus sûr pour éviter la grossesse et les infections transmises sexuellement (ITS), y compris l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA). On y fournit également de l'information sur la prévention de la grossesse, des ITS et du VIH/SIDA.

* Dans le présent document, le terme « parents » désigne à la fois les parents et les tuteurs, pour tenir compte du fait que, dans certains cas, l'éducation de l'enfant peut être assurée par un seul parent.

En utilisant ce document, les écoles et divisions scolaires (avec la collaboration des parents) doivent déterminer quelles sont les suggestions relatives à l'enseignement, à l'évaluation et aux ressources qui devraient être utilisées, en conformité avec les politiques et procédures locales. Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter l'appendice A : Processus de planification des divisions scolaires pour le traitement du contenu délicat.

Contexte

Le contenu délicat doit être traité selon une approche adaptée au contexte local de l'école, de la division scolaire et de la collectivité. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba reconnaît que la principale responsabilité dans l'éducation sur les questions relatives à la sexualité, notamment le VIH/SIDA, incombe à la famille. Il apparaît clairement pour les parents, les enseignants et les chefs de file de la communauté que les jeunes élèves doivent avoir des connaissances, des compétences, des conseils et du soutien s'ils veulent prendre des décisions responsables, qui favorisent la santé. Une plus grande coopération et une meilleure coordination entre les foyers, les écoles et les systèmes de santé publics contribueront à la santé et au bien-être des élèves.

Éducation en matière de sexualité

Comme le mentionne le Cadre, l'éducation en matière de sexualité permet aux jeunes d'enrichir leurs connaissances sur la sexualité, mais son incidence sur les attitudes et les comportements dépend de la façon de présenter les résultats d'apprentissage aux élèves, des personnes qui les présentent et de la durée de l'apprentissage. Essentiellement, tout programme d'éducation sexuelle en milieu scolaire devrait :

- proposer l'abstinence comme principe de base;
- comprendre de l'information sur la prévention des grossesses;
- développer les habiletés de l'élève lui permettant de refuser les activités sexuelles et notamment d'éviter les rapports sexuels non protégés;
- aider les élèves à comprendre pour quelles raisons il peut être nécessaire de dire « non »;
- prévoir un enseignement dès le jeune âge;
- s'intégrer dans un cadre séquentiel d'apprentissage;
- permettre la contribution d'autres collègues à l'enseignement;
- favoriser la participation des parents en tant qu'éducateurs dans le domaine de la sexualité;
- être confié à des enseignants bien formés;
- informer les élèves sur les services de santé disponibles.

Les plans de leçons contenus dans le présent document sont basés sur les définitions de Santé Canada touchant l'éducation à la santé sexuelle et soutiennent les efforts des enseignants qui contribuent à l'éducation des élèves en matière de santé sexuelle. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba reconnaît que la prestation d'une information appropriée est une composante clé de l'effort communautaire global. Tout au long du présent document, on offre des suggestions sur la façon de faire participer les familles et d'encourager les élèves à informer leurs parents au sujet de l'apprentissage.

Éducation en matière de santé sexuelle

L'éducation en matière de santé sexuelle se préoccupe du bien-être de la personne. Elle reconnaît que les personnes ont des responsabilités, en plus d'être influencées par autrui et par le milieu social où elles vivent. L'éducation en matière de santé sexuelle est un aspect important de la promotion de la santé.

L'éducation en matière de santé sexuelle est une activité de vaste portée, fondée sur la communauté, qui exige la pleine participation des systèmes d'éducation, médicaux, de santé publique, de bien-être social et juridiques de notre société. Elle fait appel aux valeurs personnelles, familiales, religieuses et sociales pour permettre une compréhension des comportements sexuels, la prise de décisions les concernant et l'application de ces décisions.

L'éducation en matière de santé sexuelle encourage des comportements qui aident les personnes à atteindre des résultats positifs et à éviter des résultats négatifs. Elle fait appel à toute une gamme d'expériences d'apprentissage, y compris l'accès à une information appropriée selon l'âge, des mesures de motivation et des occasions d'acquérir les compétences nécessaires pour l'adaptation sexuelle de l'individu et des relations interpersonnelles satisfaisantes.

Elle permet aux individus, aux couples, aux familles et aux communautés d'acquérir les connaissances, la motivation et les habiletés comportementales requises pour rehausser leur santé sexuelle et éviter les problèmes reliés à la santé. Une éducation en matière de santé sexuelle qui intègre ces composantes dans la mise au point des programmes peut avoir des effets positifs sur les choix et les actions individuels en matière de santé sexuelle.

Une éducation efficace en matière de santé sexuelle assure un dialogue ouvert qui respecte les croyances individuelles. Elle est sensible aux divers besoins des Canadiens quels que soient leur sexe, leur orientation sexuelle, leur ethnicité, leur culture ou leur religion.

Processus de planification

Le Cadre considère la sexualité comme étant un sujet délicat et indique que les écoles et les divisions scolaires doivent assurer une planification dans les sujets clés ci-dessous avant la mise en œuvre du programme. Pour obtenir plus de détails au sujet de ces domaines de planification, veuillez consulter l'appendice A : Processus de planification des divisions scolaires pour le traitement du contenu délicat. On trouvera également d'autres renseignements sur le contenu délicat à l'appendice C : Documents de ressources.

Principaux éléments de planification pour les administrateurs

- Mener un processus de planification afin de déterminer les politiques et procédures locales relatives aux points suivants :
 - la portée et la profondeur du traitement du contenu,
 - les options parentales* (c.-à-d. la prestation en milieu scolaire, d'autres modes de prestation),
 - la planification des cours d'éducation sexuelle (c.-à-d. des cours destinés aux garçons et aux filles ensemble ou séparément, la planification pour les élèves dans d'autres modes de prestation),
 - la communication parentale,
 - les critères de formation des enseignants,
 - les tâches assignées aux membres du personnel.
- Solliciter la participation des parents au processus de planification.
- Offrir une option parentale et s'assurer que l'information sur le programme est communiquée aux parents avant la mise en œuvre.
- S'assurer que les enseignants sont informés de la politique et des procédures en vigueur à l'école et dans la division scolaire.
- Assurer l'orientation et l'approbation quant à la formation des professeurs, aux ressources d'apprentissage, aux présentations de conférenciers invités, aux évaluations et à la diffusion des résultats.
- Promouvoir la participation de la collectivité afin d'inclure des organismes et des infirmières et infirmiers de la santé publique.

Principaux éléments de planification pour les parents

- Communiquer avec les administrateurs ou les chefs de file de l'école relativement à la politique et aux procédures scolaires s'appliquant à l'éducation en matière de sexualité.
- Participer au processus en faisant des suggestions relatives à l'enseignement, que les enseignants utiliseront pour promouvoir la participation des parents, de l'école et de la collectivité.
- Consulter l'appendice D : Information aux parents, concernant des suggestions sur la communication avec leurs enfants et adolescents au sujet de la sexualité.
- Choisir la diffusion du contenu soit en milieu scolaire, soit par un autre mode de prestation (p. ex. enseignement à domicile, à l'église, par des aînés, en consultation privée).

* Une option parentale signifie que les parents peuvent choisir le mode de présentation du contenu délicat (c.-à-d. Sexualité, Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme et de la toxicomanie et Sécurité pour soi-même) en milieu scolaire ou un autre mode de diffusion de ce contenu. Les parents ont le droit d'opter pour d'autres modes de diffusion (p. ex. à domicile, par un consultant professionnel) d'un contenu délicat pour leur enfant lorsque ce contenu entre en conflit avec les valeurs familiales, religieuses ou culturelles.

- Choisir d'utiliser le présent document, *La sexualité*, comme seul outil de prestation de l'information, ou dans le cadre d'un autre mode de diffusion.

Principaux éléments de planification pour les enseignants

- Avant la mise en œuvre du programme, vérifier auprès de l'administration scolaire les lignes directrices et procédures de l'école et de la division scolaire concernant le champ d'application et la portée du contenu, le choix des ressources d'apprentissage, les procédures d'évaluation et de diffusion des résultats, et l'offre d'une option parentale.
- Mettre l'accent sur le message selon lequel l'abstinence est la seule méthode efficace à 100 % pour prévenir l'infection au VIH/SIDA, les infections transmises sexuellement (ITS) ou la grossesse.
- Choisir les suggestions relatives à l'enseignement, à l'évaluation et aux ressources pour chaque leçon qui répondent aux besoins des élèves, des parents, de l'école et de la collectivité afin de promouvoir un comportement sain en matière de sexualité.
- Consulter d'abord les sites Web, les vidéocassettes, les ressources ou les exposés des conférenciers avant de les utiliser en compagnie des élèves.
- Être sensible et attentif à la composition de la famille, aux questions relatives à la classification par genre, aux récits sur la naissance et l'arrivée des enfants, aux maladies ou aux décès de membres de la famille ainsi qu'aux conditions de vie familiales.

Créer un environnement d'apprentissage sûr et favorable

Lorsque l'on enseigne une matière à contenu délicat, il est essentiel de créer un environnement d'apprentissage sûr et favorable, qui est ouvert à la diversité, stimulant, bienveillant, engageant et interactif; qui permet aux élèves de se sentir à l'aise pour partager des idées et opinions, et pour participer aux activités et aux discussions s'ils le désirent. L'établissement de règles de base ou de consignes pour la classe aide à fournir un environnement sûr et favorable et à éviter des situations inconfortables ou embarrassantes pour l'enseignant ou les élèves.

Pour faire des choix éclairés, les élèves ont besoin d'informations actuelles et exactes et d'un large éventail de ressources d'apprentissage. Non seulement les élèves ont-ils besoin d'un accès à l'information, mais ils doivent aussi apprendre à l'interpréter et à prendre des décisions responsables sur le caractère approprié de cette information. En apprenant comment évaluer les multiples perspectives, à former leur propre opinion et à préciser leurs valeurs individuelles, les élèves développent des connaissances pratiques qui favorisent leur autonomie et le respect de soi et des autres.

Lignes directrices suggérées

Voici quelques exemples de lignes directrices qui contribuent à un environnement d'apprentissage sûr et favorable.

- Fournir un espace physique qui aide les élèves à se sentir à l'aise en sécurité, et disposer les sièges de manière à faciliter la discussion.
- Aménager les classes pour garçons et filles séparément ou ensemble. Toutefois, il est important que les filles et les garçons reçoivent de l'information concernant les deux sexes.
- S'assurer que les élèves ont à leur disposition l'information sur les ressources et de l'aide, ou qu'ils peuvent y avoir accès facilement, en tenant compte des besoins en matière de confidentialité ou d'anonymat.
- S'efforcer d'éviter les situations difficiles en amenant les élèves à élaborer et à afficher les règles de base, et réviser ces règles avant de commencer chaque leçon (voir les règles de base suggérées).
- Respecter la confidentialité, sauf lorsque la divulgation de cette information est requise par la loi (p. ex. la violence faite aux enfants, les problèmes liés à la protection, l'abus sexuel, les situations dangereuses).
- Être prêt à obtenir des réactions diverses d'adolescents relativement au matériel sexuel (p. ex. niveau d'intérêt, sarcasmes, fou rire, embarras, timidité, vantardise, moqueries).
- Être au fait des attitudes et comportements caractéristiques des élèves à l'adolescence (intérêt dans les choses liées au sexe, sous-entendus à caractère sexuel, flirt, conversations avec contenu sexuel explicite, blagues sur le sexe, interactions affectueuses et intimes).

Règles de base suggérées

- Toute personne a le droit de ne pas s'engager dans une activité ou des discussions qui la rendent mal à l'aise.
- C'est normal de se sentir embarrassé ou de ne pas connaître les réponses à toutes les questions.
- L'opinion de chacun doit être respectée.
- Toutes les questions devront avoir une réponse appropriée.
- On doit faire preuve de discrétion quant à ce qui se dit en classe (en d'autres mots, pas de commérage).
- Il n'est pas permis d'utiliser des noms de personnes ou de poser des questions personnelles.
- Chacun doit parler en son propre nom. Commencez vos phrases par « Je » pour exposer vos opinions ou sentiments.
- Respectez les différences chez les autres.

- Consulter les parents, les conseillers ou des professionnels parmi ses collègues si les élèves affichent des « comportements avertisseurs » (p. ex. préoccupation/anxiété face aux questions sexuelles, intérêt dans la pornographie, agression sexuelle/obscénités, graffitis à caractère sexuel, embarras chez les autres causés par certains gestes/paroles à contenu sexuel, intrusion dans l'espace personnel des autres, un seul cas de voyeurisme ou d'exhibitionnisme).
- Faire preuve de compréhension pour les élèves qui proviennent de milieux divers (sur le plan culturel, religieux, moral) et qui ont vécu diverses expériences liées au sexe (p. ex. cas d'ITS, victimes ou coupables d'actes sexuels répréhensibles, adolescents avec enfants).

Conseils aux enseignants

Tenez compte des conseils suivants avant d'aborder en classe des sujets liés à la santé en matière de sexualité.

- Vérifiez auprès de l'administration les procédures et politiques de l'école et de la division avant la mise en oeuvre.
- Cherchez à accéder à un mentor ou à de la formation à l'intention des enseignants soutenue par l'école ou la division, suivant les besoins.
- Organisez-vous pour enseigner en équipe (comptant au moins un homme et une femme, si possible) de manière à ce que les élèves se sentent plus à l'aise.
- Invitez des personnes qualifiées de la collectivité (une infirmière de la santé publique, un médecin, un leader de la santé communautaire, un chef religieux, etc.) à venir vous aider (avec l'approbation de l'administration).
- Parlez avec les élèves de l'importance de s'informer sur la santé en matière de sexualité et de procréation.
- Reconnaissez si c'est le cas que vous vous sentez embarrassés à l'idée de parler de sujets relatifs à la santé en matière de sexualité, de manière à ce que vous et les élèves se sentent plus à l'aise.
- Soyez prêts à rechercher de l'information pour répondre aux thèmes ou aux questions que les élèves soulèveront.
- Sachez à quel moment et vers quelle source renvoyer les élèves qui ont besoin d'aide.
- Déterminez ce que les élèves savent et veulent savoir lorsque vous entamez un sujet ou une leçon
- Établissez des règles de base dès la première leçon et appliquez-les uniformément pour maintenir une atmosphère respectueuse et sécuritaire en classe.
- Dans les leçons, insistez sur les valeurs universelles, en particulier l'honnêteté et le respect des droits et des sentiments des autres.
- Ne permettez pas aux élèves de se moquer des opinions de leurs camarades ou de les rabaisser.
- Présentez l'information de manière impartiale, en évitant tout jugement, et attachez-vous à aider les élèves à acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes qui leur permettront de prendre des décisions favorables à leur santé.
- Parlez des sujets et répondez aux questions en utilisant des énoncés factuels plutôt que des énoncés de valeur.

<i>Exemples d'énoncés de valeurs :</i>	<i>Exemples d'énoncés factuels :</i>
Trop de jeunes ont des rapports sexuels.	Certains jeunes ont des rapports sexuels.
Les gens ne devraient pas être gais ou lesbiennes.	Certains jeunes sont gais ou lesbiennes.

- Rappelez aux élèves que les questions fondées sur des valeurs sont personnelles et influencées par nos familles, nos amis, l'école, les médias, notre culture et notre religion, et encouragez-les à parler de ces questions avec leurs parents.

- Encouragez les élèves à étayer leurs points de vue en fonction de leurs valeurs et de leurs croyances. Rappelez-leur toutefois que les comportements doivent être conformes aux lois du pays.
- Faites référence aux lois canadiennes si des discussions portent sur des thèmes controversés ou émotionnels. Dans les débats touchant les droits de la personne, rappelez aux élèves qu'il est illégal de faire preuve de discrimination en fonction du sexe, de la culture, de la religion, de l'orientation sexuelle, etc.
- Utilisez des termes et des définitions exactes (pas de l'argot) lorsque vous parlez de sujets liés à la santé en matière de sexualité.
- Employez des termes neutres incluant les deux sexes.
- Utilisez des techniques d'amorce et faites preuve d'humour pour mettre les élèves à l'aise.
- Soyez attentifs à la communication non verbale.
- Jouez « l'avocat du diable », au besoin, pour que soit présentée toute une gamme d'opinions.
- Pendant les discussions en classe sur des sujets difficiles, utilisez des scénarios convenant à l'âge de vos élèves plutôt que des exemples personnels ou particuliers à la classe.
- Encouragez les élèves à poser des questions et à utiliser la stratégie de la boîte à questions.

Boîte à questions

Étant donné le contenu délicat des discussions en classe, il est possible que des élèves révèlent des informations personnelles soit oralement, soit par le biais d'une Boîte à questions (voir la description ci-après). On recommande à l'enseignant d'écouter ce que l'élève a à dire et de lui parler ensuite en particulier. L'enseignant doit connaître la politique locale concernant la violence faite aux enfants et la protection. Il doit également savoir que la législation provinciale requiert la déclaration des mauvais traitements infligés aux enfants.

Boîte à questions

Le recours à une boîte à questions fait partie intégrante de l'enseignement d'un contenu délicat. Cette stratégie fournit aux élèves la chance de poser des questions en conservant leur anonymat, dans un environnement sans danger. D'autres élèves de la classe qui ont des questions ou des commentaires semblables profiteront de la réponse fournie. En outre, la boîte à questions peut permettre à l'enseignant d'obtenir des commentaires très utiles.

Vérifier la politique locale relative au degré de profondeur et d'étendue du traitement des sujets délicats avant de mettre en œuvre la stratégie de la boîte à questions.

Suggestions à considérer lors de l'utilisation d'une boîte à questions :

- Distribuer à tous les élèves une feuille de papier à la fin de chaque leçon. Demander aux élèves d'y écrire (anonymement) une question, un commentaire ou une suggestion en relation avec le thème et de la placer dans la boîte prévue à cet effet. Répondre aux questions à la prochaine leçon.
- Pour protéger l'anonymat, demander à tous d'insérer le papier dans la boîte (même s'ils n'ont pas posé de question ni fait de commentaires/suggestions).

(suite)

Boîte à questions *(suite)*

- Lire les questions, commentaires et suggestions et préparer une réponse avant la prochaine classe. Il est bon de transcrire les questions avec les réponses sur une feuille afin d'assurer l'anonymat de l'auteur et des réponses justes qu'on lira au cours suivant. Cette pratique garantit l'anonymat et la confidentialité pour tous, et permet à l'enseignant de préparer ses réponses adéquatement.
- Si les élèves posent des questions personnelles sur un sujet, expliquer qu'on ne doit pas discuter de leur vie privée en public. Il est utile d'établir cette règle dans les consignes ou dans les règles de base.
- Si les élèves révèlent leur identité dans les questions soumises, faire attention aux conséquences possibles. Prendre soin d'aborder en tête-à-tête la question dans un endroit où la confidentialité est assurée. Si l'enseignant se sent mal à l'aise concernant une question ou s'il pense que cette question dépasse sa compétence, il doit en informer un administrateur, un conseiller ou toute autre personne pouvant discuter adéquatement du sujet.
- D'autres types de commentaires peuvent soulever la question de la normalité, être une façon de demander une permission, remettre en question certaines valeurs ou avoir pour but de choquer. Il peut aussi y avoir de simples demandes d'information.
- Lorsque l'on enseigne une matière à contenu délicat, il faut présenter l'information d'une façon impartiale, qui ne favorise aucune des perspectives différentes, et ne pas faire intervenir ses propres valeurs et convictions.
- Demander aux élèves de parler avec leurs parents, tuteurs ou pourvoyeurs ou de consulter des ressources communautaires pour discuter plus à fond des questions soulevées.

La présente ressource pédagogique ne comprend pas de suggestions pour l'enseignement et l'évaluation relativement à la sécurité personnelle (la prévention de l'exploitation et des agressions sexuelles), car ce sujet est traité en tant que question de sécurité dans les résultats d'apprentissage généraux (RAG) 3 du programme d'Éducation physique et Éducation à la santé.

Contenu et structure du document

Composantes du document

Le présent document renferme les sections et éléments suivants :

- **Introduction** : L'introduction explique la raison d'être du présent document, fournit des informations générales sur l'éducation en matière de sexualité et présente les principaux éléments de planification à l'intention des administrateurs, des parents et des enseignants. Elle suggère également des consignes favorisant la création d'un milieu d'apprentissage sûr et favorable, y compris le recours à une boîte à questions. Enfin, elle décrit le contenu et la structure du présent document.
- **Maternelle**
Regroupement des résultats d'apprentissage - maternelle
Leçon 1 : Mon corps
Leçon 2 : Respect de la vie privée
Feuilles reproductibles

- **2^e année**
Regroupement des résultats d'apprentissage - 2^e année
Leçon 1 : Je grandis (partie 1 et partie 2)
Leçon 2 : Je sais pourquoi je suis spécial(e)
Leçon 3 : Émotions et soutien (partie 1 et partie 2)
Leçon 4 : Vie privée et langage (partie 1 et partie 2)
Feuilles reproductibles
- **5^e année**
Regroupement des résultats d'apprentissage - 5^e année
Leçon 1 : Le système reproducteur
Leçon 2 : La puberté
Leçon 3 : La sexualité et les rôles assignés à chacun des sexes
Leçon 4 : Le VIH/SIDA
Leçon 5 : Prendre des décisions
Feuilles reproductibles
Mon journal/carnet d'apprentissage de 5^e année
- **7^e année**
Regroupement des résultats d'apprentissage - 7^e année
Leçon 1 : Le système reproducteur
Leçon 2 : S'adapter à la puberté
Leçon 3 : Prendre des décisions et obtenir de l'aide
Leçon 4 : Les influences sociales
Leçon 5 : Les infections transmises sexuellement (ITS) et le VIH/SIDA
Feuilles reproductibles
Mon journal/carnet d'apprentissage de 7^e année
- **Appendices** : Les appendices fournissent un supplément d'informations et des outils pour la planification, l'enseignement et l'évaluation.
 - Appendice A : Processus de planification des divisions scolaires pour le traitement du contenu délicat
 - Appendice B : Feuilles reproductibles générales
 - Appendice C : Documents de ressources
 - Appendice D : Information aux parents
 - Appendice E : Sites Web pour éducateurs, parents et élèves
- **Bibliographie** : La bibliographie répertorie les ressources sur papier et les sites Web utilisés pour l'élaboration du présent document.

Plans de leçons et aides pédagogiques pour chaque niveau

Les plans de leçons séquentiels pour chaque niveau (maternelle, 2^e, 5^e et 7^e années) sont structurés en fonction des rubriques suivantes :



Regroupement des résultats d'apprentissage : Chaque leçon commence par le regroupement des résultats d'apprentissage de l'élève. Les résultats d'apprentissage ciblés sont marqués d'un crochet (✓). Des résultats d'apprentissage connexes ou secondaires sont également inclus, mais ils ne sont pas marqués d'un crochet. Les regroupements des résultats d'apprentissage propres à chaque niveau figurent aussi sur les pages intercalaires séparant les sections de maternelle, deuxième année, cinquième année et septième année, respectivement.



Intentions de la leçon : Indiquent les tâches que les élèves pourront exécuter après avoir participé aux activités d'apprentissage de la leçon.



Ressources : On suggère diverses ressources pour renforcer ou élargir la portée de chaque leçon. S'il y a lieu, ces ressources sont présentées par catégorie, p. ex. matériel/fournitures pour la leçon, feuilles reproductibles, documents de ressources, audiovisuel, publications/imprimés, organisations/sites Web. Dans certains cas, surtout où la participation de la famille est encouragée, certaines ressources en langue anglaise sont suggérées afin de faciliter la tâche des parents ou tuteurs anglophones.



Remarques pour l'enseignant : Chaque leçon offre à l'enseignant des informations générales en appui à la leçon. L'appendice C, Documents de ressources, présente des renseignements plus détaillés à l'intention des enseignants et des parents.



Liens curriculaires : Pour favoriser l'intégration, on encourage les enseignants à établir des liens curriculaires avec le programme d'Éducation physique et Éducation à la santé, et avec les autres matières. Des liens curriculaires avec les programmes d'études sont présentés pour chaque leçon. Tout au long du présent document, on utilisera les abréviations ci-dessous.

FL1 : Français langue première

FL2 : Français langue première

ELA/Anglais : English Language Arts/Anglais

É.f. : Études de la famille au secondaire

Math : Mathématiques

ÉP-ÉS : Éducation physique et Éducation à la santé

Sc. nat. : Sciences de la nature

Sc. hum. : Sciences humaines

RAG : Résultats d'apprentissage généraux

RAS : Résultats d'apprentissage spécifiques



Participation de la famille : Dans chaque leçon, on suggère (et l'on encourage) des façons possibles de faire participer la famille.

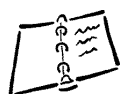


Suggestions pour l'enseignement : Les expériences d'apprentissage suggérées visent à aider les élèves à obtenir les résultats d'apprentissage mentionnés; ce matériel est identique à celui présenté dans les documents de mise en œuvre, ou inspiré de ceux-ci et d'autres ressources.



Suggestions pour l'évaluation : Les suggestions pour l'évaluation du rendement des élèves en fonction des résultats d'apprentissage sont identiques au matériel présenté dans les documents de mise en œuvre, ou inspirés de ceux-ci et d'autres ressources.

Journal/carnet d'apprentissage



L'icône sert à indiquer une entrée dans le journal/carnet d'apprentissage dans les suggestions pour l'évaluation. Le modèle de journal/carnet d'apprentissage présenté à la fin des programmes de 5^e et de 7^e années, respectivement, renferme des questions liées aux regroupements des résultats d'apprentissage en tant que stratégie d'enseignement/d'évaluation plus poussée. Les enseignants voudront peut-être modifier ou étoffer le modèle de journal/carnet d'apprentissage en y intégrant des documents de ressources (DR) ou d'autres informations. Des modèles de journal/carnet d'apprentissage sont également disponibles en direct en format Word à l'adresse : <<http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/progetu/epes/docmin.html>>.

Feuilles reproductibles



Les feuilles reproductibles (FR) mentionnées dans le présent document visent à appuyer et à renforcer l'apprentissage et la réussite des élèves. L'icône sert de marque distinctive des FR.

Des feuilles reproductibles propres à chaque niveau (M, 2^e, 5^e et 7^e années) et des feuilles reproductibles générales sont destinées aux élèves.

- Les FR propres à chaque niveau qui sont liées à des leçons précises figurent à la fin de chaque niveau applicable. Elles sont identifiées par niveau, par numéro de leçon et par séquence dans une leçon donnée.

Exemple :

FR M-1.1 : Mon corps

FR – Feuille reproductible

M – Maternelle

1 – Leçon 1

1 – la première FR de la leçon 1

- Les FR générales qui s'appliquent à plus d'un niveau (p. ex. diagrammes du système reproducteur) figurent à l'appendice B : Feuilles reproductibles générales. Elles sont indiquées par l'abréviation FRG.

Exemple :

FR G-1 : Diagramme du système reproducteur féminin : anatomie – Vue de profil

FR – Feuille reproductible

G – générale (s'applique à plus d'un niveau)

1 – la première FR générale (voir l'appendice B)

La plupart des FR sont également disponibles en format Word dans le site Web d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, à l'adresse :

<<http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/progetu/epes/docmin.html>>.

Documents de ressources



Les documents de ressources (DR) des plans de leçons figurent à l'appendice C, Documents de ressources. Ils comprennent de l'information générale à l'intention de l'enseignant sur des sujets précis comme la reproduction, la puberté, les relations sexuelles, la contraception, l'avortement, la masturbation et l'orientation sexuelle. Les DR marqués de l'icône sont destinés à l'usage des enseignants et des parents; on ne recommande pas leur visionnement par les élèves au moyen d'un rétroprojecteur, ni leur distribution en classe.

Exemple :

DR 1 : Information générale sur certains sujets délicats

DR – Document de ressources

1 – le premier DR (voir l'appendice C)